

Les variétés hybrides, indispensables aux agriculteurs

L'hybridation est une méthode de sélection ancienne déjà utilisée au début du XXème siècle, c'est à partir de 1933 que les premières semences hybrides de maïs ont été mises à disposition des agriculteurs. Vigueur, résistance et précocité des hybrides ont conduit à leur emploi généralisé sur l'ensemble du territoire.

Qu'est-ce qu'une plante hybride ?

Une plante hybride est le produit du croisement de deux ou plusieurs plantes distinctes, qui permet de réunir dans une même plante, les caractères intéressants (précocité, résistance, goût, forme, couleur conservation etc...) des plantes qui ont été croisées. Ce croisement peut se faire spontanément dans la nature ou bien accompagné par l'Homme. Le croisement de deux groupes de plantes d'une même espèce, (que l'on nomme lignées pures), mais éloignées génétiquement, donne alors une descendance vigoureuse. C'est ce qu'on appelle l'effet hétérosis. C'est une « loi génétique » découverte par les scientifiques depuis 1909. Ces hybrides cumulent ainsi les qualités dominantes de chacun de leurs parents permettant d'assurer aux agriculteurs, des cultures plus résistantes aux maladies, s'adaptant davantage aux changements climatiques, et aussi d'obtenir de bons rendements.

En France, cette technique a permis, notamment, d'adapter le maïs au nord de la Loire en France mais aussi dans toute l'Europe.



L'hybridation n'est qu'une technique. Elle n'oriente pas les critères sur lesquels sont sélectionnées les plantes. Concrètement, on peut trouver des variétés non hybrides qui ont été sélectionnées prioritairement sur leurs qualités à la conservation et au stockage, au détriment de leur intérêt gustatif et nutritionnel. Inversement, avec l'hybridation, on peut sélectionner des variétés spécifiquement sur ces 2 derniers critères.

Les hybrides sont-ils stériles ?

Contrairement aux idées reçues, les hybrides F1 ne sont pas stériles. Simplement, les plantes qui se développent à partir des semences de variétés hybrides sont différentes de la variété hybride d'origine (cf. les lois de Mendel), et en général, elles n'intéressent pas les acheteurs qui veulent justement la même variété. De plus, les variétés hybrides ne représentent qu'une partie des variétés disponibles. Ainsi, sur les 516 variétés de tomates disponibles au Catalogue officiel des variétés, seules 198 (38%) sont des variétés hybrides. En blé, principale plante cultivée en France, moins de 1 % de la surface semée en France l'est avec des variétés hybrides. Au final, c'est l'agriculteur ou le jardinier qui choisit s'il veut cultiver une variété hybride ou non.

